



PROJET PEDAGOGIQUE LOCAL ADOS

A compter de septembre 2021, le Service Jeunesse de la Ville de Biarritz et le Centre Social Maria Pia s'associent dans la gestion d'un lieu spécifique pour les adolescents (11-17 ans) sur Biarritz.

CONTEXTE

L'ACCUEIL ADOS MUNICIPAL A MOURISCOT

Depuis plusieurs années, la fréquentation de l'Accueil de Loisirs Mouriscot par le public Adolescents (11-15 ans) est relativement importante. Au cours de l'été 2019, 72 adolescents différents ont fréquenté l'accueil, avec une moyenne de 30 à 35 jeunes par jour au mois de juillet.

Les jeunes ne viennent plus uniquement par souci de garde pour leurs familles, mais bien aussi par l'intérêt pour les activités et projets proposés. Ces dernières années, la qualité des projets menés par les animateurs référents de ces 'collégiens' a amené une fidélisation de ces jeunes.

Le centre de Loisirs propose un accueil jusqu'à 15 ans, ainsi les plus grands d'entre eux ne peuvent plus venir. Les adolescents ont exprimé leur souhait de continuer à garder des relations entre eux, avec les animateurs et de se retrouver dans un lieu qui leur serait dédié, adapté à leur âge. L'objectif est donc de proposer à ces adolescents un accueil spécifique et un accompagnement adapté.

L'ACCUEIL ADOS A MARIA PIA

Le Centre Social Maria Pia accueille depuis de nombreuses années les adolescents dans son "Espace Jeunes". Actuellement, cet accueil se fait dans au local du quartier Pétricot à Biarritz.

60 adolescents sont inscrits à l'Espace Jeunes de Maria Pia pour l'année 2020-2021. Actuellement, ce sont principalement des 11-14 ans, scolarisés dans les 3 collèges de Biarritz (Villa Fal/Jean Rostand/Immaculée Conception).

L'Espace Jeunes de Maria Pia met en place avec eux une dynamique de projets et travaille pour développer un maximum d'autonomie avec ces jeunes.

Le local actuel à Pétricot est quelque peu excentré, éloigné des collèges, lycées.

Les animateurs du Centre Social font état d'un manque de lisibilité et de compréhension sur les propositions Ados sur Biarritz. Le manque de moyens humains limite parfois la participation des jeunes, notamment lors des périodes de haute fréquentation (vacances scolaires).

PRESENTATION

Le Local Ados se situe à l'école Victor Duruy, 136 avenue Kennedy.

Des travaux sont programmés sur l'école à compter de l'été 2021 jusqu'à la fin de l'été 2022. Une installation provisoire du local se fera en septembre dans une des salles prévues. Au cours du 1^{er} semestre 2022, les travaux auront lieu sur le bâtiment et l'accueil sera déplacé dans un algéco à proximité. Le local dans sa version rénovée et définitive sera investi pour l'été 2022.

Le Service Jeunesse et le Centre Social gèrent et animent ensemble cet accueil Ados 11/17 ans.

Cette mutualisation des moyens notamment humains permet d'ouvrir le local en continu (du lundi au samedi), de renforcer les objectifs et de réaliser des propositions cohérentes auprès du public jeunes. Ce sera un lieu repère, identifié par les jeunes de Biarritz.

L'équipe d'animation peut également aller à la rencontre des jeunes sur les quartiers ou à la sortie des établissements scolaires, dans une démarche d'aller vers ceux qui ne fréquentent pas la structure.

Le Service Jeunesse de la Ville de Biarritz et le Centre Social Maria Pia ont défini une organisation commune :

- Un projet pédagogique partagé
- Un règlement intérieur commun
- Un partage de l'organisation du point de vue règlementaire
(Mairie : Lundi, mardi, Jeudi, Vendredi / Maria Pia : Mercredi, samedi, vacances)
- Une mise à disposition du personnel de façon réciproque
- Des temps de préparation et d'évaluation en commun

Le Local Ados est un Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif (ACMCE) déclaré auprès des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports. Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont clairement définies par des textes règlementaires.

Chacun des membres de l'équipe de direction et d'animation est titulaire d'un diplôme lui permettant l'exercice des missions qui lui sont confiées.

OBJECTIFS EDUCATIFS

Rappel des objectifs éducatifs des 2 structures :

Mairie de Biarritz

« Les objectifs éducatifs du Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Biarritz reposent sur des valeurs relatives au « VIVRE ENSEMBLE » :

- ① Le respect
- ② La coopération et le partage
- ③ La création et la prise d'initiative
- ④ Acquérir l'autonomie
- ⑤ Favoriser l'accès à l'éducation, aux loisirs et à l'information à tous les publics »

Centre Social Maria Pia

« Le projet éducatif guide notre intervention au quotidien, oriente nos actions en direction des adhérents et habitants de notre territoire d'intervention et reste le garant des projets que nous menons dans le cadre de l'accueil de loisirs :

- L'épanouissement individuel
- Favoriser la rencontre avec l'autre et impulser des projets partenariaux adaptés à notre territoire
- Prendre en compte les besoins et les envies des enfants, des jeunes et des familles
- Impliquer les usagers dans notre vie associative et dans une démarche participative »

En prenant en compte les objectifs éducatifs des deux entités nous avons établis ensemble des objectifs pédagogiques communs.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **O1 : Proposer un accueil adapté pour les 11/17 ans**

Résultats attendus	Les actions :
Des accueils libres sont proposés à tous les jeunes du lundi au vendredi.	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : Accueil libre + Activité Mercredi : Chantier + Activité + Accueil libre Samedi : Chantier + Activité
Des activités, sorties et séjours sont organisés par les jeunes et les animateurs.	Élaboration d'un programme d'activités avec les jeunes. Organisation de séjours de vacances ou de séjour court sur les temps de vacances scolaires. Organisation de stages vidéo, musicaux, sportifs, artistiques, ... Mise en place d'animations par l'équipe. Intervention de prestataires artistiques, culturels, sportifs, ...
Le partenariat avec d'autres structures jeunesse, médico-sociales et citoyennes est favorisé.	Participation au réseau jeunesse intercommunal (organisation d'un événement annuel réunissant une centaine de jeunes de l'agglomération). Organisation de séjours et de sorties avec les partenaires du réseau jeunesse intercommunal. Participation des jeunes à des stages musicaux et artistiques avec les jeunes de l'Atabal et de la MECS Saint Vincent de Paul. Organisation d'activités avec des partenaires type EHPAD, MECS, IME, eaux vives, SPA, Foyers de vie.

- **O2 : Responsabiliser les jeunes en les impliquant dans les actions d'autofinancement et d'organisation de leurs loisirs**

Résultats attendus	Les actions
Les jeunes choisissent et organisent leur programme d'activité.	Temps de préparation proposés pour l'élaboration des programmes et la réflexion de projets. Les activités accessoires avec hébergement à cet accueil sont prévues et leur encadrement est parti intégrante de l'accueil principal auquel elles se rattachent.
Les jeunes mettent en place des actions d'autofinancement en partenariat avec des structures du territoire.	Participation des jeunes au nettoyage d'espaces verts (2 fois par semaine) en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Participation à des chantiers ponctuels (peinture, déménagement, ...) en partenariat avec les offices de gestion HLM et à des évènements sportifs et culturels locaux.
Les jeunes participent au financement de leurs projets	Gestion d'une cagnotte collective permettant de réduire le coût global des sorties et séjours. Gestion d'une cagnotte individuelle permettant aux jeunes de financer en partie leurs sorties, séjours ou projets personnels (BSR, licences sportives, permis de conduire, BAFA). Accompagnement individuel des animateurs dans la gestion des cagnottes.

- **O3 : Accompagner les jeunes des projets individuels et collectifs**

Résultats attendus	Les actions
Les jeunes mettent en place des projets contribuant au « mieux vivre ensemble » sur la commune.	Organisation d'événements et de sorties intergénérationnels. Participation aux animations proposées par la commune de Biarritz. Implication des jeunes dans l'organisation de certains événements territoriaux.
Les jeunes mettent en place et participent à des projets les amenant à comprendre le monde dans lequel ils grandissent.	Formation des animateurs aux techniques d'animation de l'Éducation à la citoyenneté. Mise en place de cycles d'animations et partenariat avec des structures traitant de l'éducation à la citoyenneté. Organisation de séjours mettant l'accent sur cette thématique.

- **O4 : mettre en place un suivi individuel avec chaque jeune et créer du lien avec sa famille**

Résultats attendus	Les actions
Les temps d'échanges informels sont favorisés	Organisation de séjours et activités en petits groupes Temps d'accueil libre en continu (du lundi au vendredi) permettant de favoriser la discussion avec les jeunes.
Des temps d'accompagnement à la scolarité sont proposés	Accompagnement dans les devoirs encadrés par des animateurs et bénévoles
Les familles sont orientées vers des partenaires spécifiques.	Rencontres avec les assistantes sociales de la SDSEI ainsi que des collègues. Mise en relation des familles avec les partenaires (Adoenia, SDSEI,...).
Des temps d'échanges formels sont organisés.	Organisation de soirées préventions avec des intervenants (sexologue, addiction réseaux sociaux, speeddating parents/jeunes).

FONCTIONNEMENT

- **Le public accueilli**

Le Local Ados est ouvert aux adolescents de 11 à 17 ans de Biarritz et des alentours.

Une dérogation est possible pour les adolescents scolarisés au collège avant les 11 ans. Ainsi que pour les jeunes de 18 ans durant l'année de leur majorité.

Lors de l'adhésion, la famille et l'équipe d'animation échangent sur le projet et le fonctionnement du Local Ados.

En vertu de nos objectifs éducatifs et pédagogiques, l'accueil Ados est ouvert aux adolescents en situation de handicap.

Une rencontre avec le jeune et les parents se fera en amont afin de prendre connaissance de la pathologie du jeune, des aménagements nécessaires, des éventuels traitements, des attitudes à avoir ou à éviter...

- **L'accueil libre**

Le Local Ados sera ouvert de façon libre :

- En période scolaire :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h00
Les mercredis de 12h15 à 18h00
- En période de vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

Sur ces créneaux, les adolescents peuvent venir de façon libre, sans réservation, pour échanger, rencontrer d'autres jeunes, se détendre. Ils peuvent arriver et partir librement.

Un animateur assure l'accueil, veille au bon fonctionnement du local, et accompagne les jeunes dans leurs demandes. Il note les heures d'arrivée et de départ de chacun.

L'accueil libre est gratuit, seule l'adhésion annuelle (30 €) est obligatoire.

- **Les temps organisés : activités, chantiers, séjours, ...**

Un programme d'activités est réalisé par l'équipe d'animation avec la participation active des jeunes.

Ces activités sont proposées généralement le mercredi après-midi, le samedi et pendant les vacances scolaires. Il est indispensable de s'inscrire en amont auprès des animateurs.

Le tarif est fixé en fonction de l'activité proposée.

Généralement, cet accueil se fait de 10h00 à 17h00.

- **Arrivées et départs des jeunes**

- Sur les temps d'accueil libre, les adolescents peuvent venir et partir librement.
L'équipe d'animation note les heures d'arrivée et de départ.
Les familles peuvent choisir si le jeune peut partir seul du Local, ou s'il ne peut pas.
- Sur les temps organisés (chantier, activités, projets ...), l'adolescent participe à l'activité.
Les familles peuvent choisir si à la fin de l'animation le jeune part seul, ou s'il ne peut pas.

Les familles ont la possibilité de définir les modalités de départ. Elles doivent le notifier sur la fiche d'inscription du jeune. Tout changement de modalité de départ doit être signalé par écrit à l'équipe d'animation.

Les adolescents ne sont plus sous la responsabilité des organisateurs lorsqu'il quitte l'accueil, c'est-à-dire dès qu'ils sortent de l'enceinte du Local.

- **Activités**

Le Local Ados est un lieu de rencontres et d'échanges. On peut venir simplement écouter de la musique, discuter avec des copains. Mais c'est également un lieu qui sert de point de départ, et, avec l'aide de l'équipe pédagogique, qui permet d'organiser leurs loisirs et de réaliser leurs projets.

Les jeunes sont associés à la définition des projets et des programmes d'activités.

La programmation est diverse et variée, elle investit les champs du sport, de la culture, de la protection de l'environnement, de la santé, de l'information, ...

Les pratiques sportives le nécessitant sont encadrées par des professionnels diplômés, dans le respect des règles de sécurité spécifiques à chacune des disciplines.

Des bénévoles peuvent compléter l'encadrement de certaines activités, pour apporter une compétence ou aider à la sécurité.

Des séjours de une à plusieurs nuits peuvent être proposés aux jeunes.

Des soirées peuvent également être proposées, jusqu'à 23h00 maximum.

Dans le cadre de certains projets, les jeunes peuvent être laissés en autonomie complète, pour une durée déterminée et avec des règles de sécurité claires, précises à respecter et avec un animateur référent pédagogique du groupe.

- **Les repas**

En cas d'allergie ou de repas spécifique, les familles le notent dans la fiche sanitaire et le signalent aux animateurs.

Généralement, les repas ne sont pas fournis. Les familles peuvent préparer un repas chaud à leur enfant si les activités se déroulent toute la journée au local. Pour les sorties, les familles doivent préparer un repas froid.

Les mercredis, les adolescents venant directement de leur établissement scolaire au local peuvent amener leur repas, froid ou à chauffer, et déjeuner au local.

Des ateliers cuisine peuvent être proposés dans le cadre des activités du local ; les jeunes consomment les plats réalisés.

- **Transport des enfants et déplacements**

Lors des sorties organisées dans le cadre du Local Ados, les déplacements peuvent s'effectuer :

- En minibus 9 places
- Dans les transports en commun
- A pied
- A vélo
- Exceptionnellement et en cas de force majeure, les animateurs peuvent être amenés à transporter un enfant dans leur véhicule personnel.

- **Adhésion au Local Ados**

Pour fréquenter le Local Ados en accueil libre ou lors des temps organisés, il faut compléter le dossier d'adhésion comprenant :

- La fiche d'adhésion pour l'enfant et son parent (ou responsable légal)
 - La fiche sanitaire de liaison pour l'enfant
 - L'attestation d'assurance extrascolaire
 - Le paiement de l'adhésion
 - Le règlement/projet pédagogique du Local Ados signé
 - Le formulaire donnant droit à l'aide au temps libre (fourni par la CAF)
- Même si vous ne percevez pas de prestations familiales, nous vous remercions de nous fournir votre numéro d'allocataire CAF.

L'adhésion au Local est de 30 €/jeune pour l'année, répartie ainsi :

- 15 € d'adhésion à l'association Maria Pia + 10 € d'adhésion à l'accueil Ados Maria Pia
- 5 € d'adhésion à l'accueil Ados pour la Ville de Biarritz

A noter qu'il est possible de régler les 10 € adhésion Ados Maria Pia avec les chantiers d'autofinancement.

- **Inscriptions aux activités organisées**

Les inscriptions se font au Local Ados.

Elles sont organisées une fois par trimestre pour 2 groupes à qui sont proposés des horaires différents. La priorité sera donnée aux familles appartenant au premier groupe.

L'inscription n'est validée qu'après paiement.

REGLES de PRIORITE – INSCRIPTIONS ACTIVITES LOCAL ADOS	
Prioritaires	Non prioritaires
Les jeunes ayant réalisés au moins 4 chantiers sur le trimestre précédent les inscriptions ou 12 chantiers sur l'année. Pas de priorité au premier trimestre.	Les jeunes n'ayant pas participé aux actions « chantiers », ou bien en dessous de 4 chantiers sur la période précédant les inscriptions.

Une semaine avant les inscriptions, l'équipe d'animation se charge d'informer les familles qui répondent aux critères du 1er groupe. L'inscription n'est validée que si le dossier d'adhésion est déjà complet.

En cas d'indisponibilité aux dates d'inscription prévues, une famille peut demander à une autre personne de se charger de ses inscriptions si le groupe correspond.

Attention, chaque famille ne pourra représenter qu'une seule autre famille !

Pour les séjours, il est obligatoire de participer à au moins une journée de préparation séjour inscrite au programme.

- **Tarifs**

Les temps d'accueil libre sont gratuits.

Le jeune doit avoir un dossier d'adhésion complet et avoir payé son adhésion annuelle (30 €).

Les activités du samedi et des vacances peuvent être payantes. Les tarifs sont indiqués sur le programme trimestriel. Les activités payantes doivent être réglées par trimestre le jour des inscriptions. Possibilité de régler en plusieurs fois. Sous réserve des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours de trimestre auprès des animateurs du Local Ados.

Pour les séjours, un contrat spécifique sera distribué aux familles. Ces contrats indiqueront les tarifs et les modalités de paiement. Deux tarifs seront appliqués en fonction des revenus des familles. Les familles allocataires de la CAF peuvent bénéficier de l'Aide aux Temps Libre (ATL) sur les séjours sous réserve de la présentation de l'attestation ATL lors de l'inscription du jeune.

- **Annulations**

Les annulations d'inscription à une activité peuvent se faire auprès des animateurs ou par téléphone. Aucun mail ou message sur répondeur ne sera accepté.

Les annulations ne seront pas facturées :

- En cas d'annulation de l'inscription une semaine à l'avance.
- Sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie de l'enfant.

- **Cagnottes**

Les chantiers jeunes permettent aux adolescents de cumuler une cagnotte. A chaque participation à un chantier, l'adolescent gagne un « capital ». Les animateurs notent les présences aux chantiers et créditent les cagnottes des jeunes.

Le jeune peut ensuite utiliser sa cagnotte pour réduire le coût des sorties et des séjours, ou pour financer un projet personnel (BSR, BAFA, licence sportive, etc...), ceci après concertation entre le jeune, sa famille et l'équipe d'animation.

La multiplication des chantiers permet aux jeunes de disposer de cagnottes importantes. Ces cagnottes sont réactualisées à partir de la fin du mois de Mai. Il est important de prévoir la dépense de la cagnotte avant la fin du mois de Juin.

- **Comité de suivi**

Un comité de suivi est mis en place, composé de jeunes, de parents, de membres de l'équipe d'animation, d'élus et des partenaires institutionnels.

Il permet d'échanger sur les projets du Local Ados, d'évaluer les actions en intégrant les jeunes et les familles.

Il est réuni régulièrement, au moins 2 fois dans l'année scolaire.

- **Objets personnels**

Les organisateurs du Local Ados déclinent toute responsabilité concernant la perte, la dégradation ou le vol d'objets personnels emmenés par les enfants

- **Législation et vivre ensemble**

- INTERDICTION DE FUMER dans les lieux à usage collectif (Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006)

L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif s'applique :

- ✓ Dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ;
- ✓ Dans les moyens de transport collectifs ;
- ✓ Dans les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Interdiction de fumer dans l'enceinte du Local Ados et lors des activités organisées, au Local ou hors les murs.

- ALCOOL (loi Bachelot de Mars 2009)

Selon la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite.

Interdiction de consommer de l'alcool.

- DROGUE

La consommation et la détention sont strictement interdites par les lois françaises. Il n'y aura aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

Interdiction de consommer des drogues.